

**Assemblée des délégués du SEPE
du 27 novembre 2019**

LIEU : Halle des Fêtes, Alle

DEBUT DE L'ASSEMBLEE : 19h

PRESIDENT : M. Didier NICOULIN

SECRETAIRE : Mme Marie-Françoise MAITRE

DELEGUES EXCUSES : Mme Magali MARCHAND, Alle
MM. Huber THOMAS, Baroche
Stéphane BONVIN, Cornol
Ismaël VUILLAUME, Haute-Ajoie
Jean-Pierre BENDIT, Porrentruy
Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy
Yves VOISARD, Porrentruy
Mmes Laure DARGIER, vérificatrice
Danièle LAVILLE, vérificatrice

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal No 24 du 5 juin 2019 à Fontenais
5. Rapport du Président de la commission
6. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2020
7. Prendre connaissance, voter le budget d'investissement 2020 et donner les compétences à la commission du SEPE pour se procurer les fonds nécessaires
 - a) Echange des coussins à gaz du gazomètre CHF 36'500.- TTC
 - b) Remplacement du transformateur et des cellules CHF 65'000.- TTC
 - c) Renouvellement de l'aération CHF 987'000.- TTC
 - d) Traitement des boues CHF 173'000.- TTC
8. Divers

1. Accueil

M. Didier Nicoulin, Président de l'Assemblée, salue les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Il remercie la Commune de Alle, tout particulièrement Monsieur le Maire ainsi que M. Cyrille Gigon qui s'est occupé de l'organisation.

2. Désignation des scrutateurs

MM. Jésus Moreno et Jean-Marc Lopinat sont désignés en tant que scrutateurs.

3. Appel nominal

Alle	Isabelle Fleury, Patrick Fluri, Yan Noirjean remplace Magali Marchand
Baroche	Jacques Bourquard, Yvan Schori
Cornol	Ernest Gerber, Jésus Moreno
Courgenay	Régine Guélat, David Kläy, Jean-Marc Lopinat, Tony Loutenbach
Courtedoux	Yanick Matthey, Fabian Zürcher
Fontenais	Anthony Biedermann, Francis Dubey, Valérie Bourquard Voisard
Grandfontaine	Marguerite Vuillaume, Thomas Vuillaume
Haute-Ajoie	Emmanuel Gigon, Joseph Lachat
Porrentruy	Chantal Braichet, Gérard Brunner, Christine Choulat Raval, Claude Gury, Didier Nicoulin

25 délégués présents (quorum 16)

Bureau RWB Jonas Margot

4. Procès-verbal No 24 de l'assemblée des délégués du 5 juin à Fontenais

Le procès-verbal est accepté sans commentaire et à l'unanimité, avec les remerciements à sa rédactrice.

5. Rapport du Président de la commission

Le Président de la commission, M. Gilles Villard, présente son rapport :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués.

La commission SEPE s'est réunie à 3 reprises depuis la dernière assemblée du mois de juin à Fontenais. La sous-commission d'exploitation s'est retrouvée 1 fois. Lors des séances, de nombreux dossiers ont été traités. Je vous donne connaissance des principaux.

Apurement des comptes 2018 : Ils ont été apurés par le délégué aux affaires communales sans remarque. L'endettement de la step s'élevait à CHF 941'000.-- au 31 décembre 2018.

Un contrôle complet de la TVA a été effectué pour les années 2014 à 2018. Il en résulte une bonification de CHF 329.--. Un contrôle de la SUVA a été également organisé et n'amène pas de commentaire.

Merci donc au caissier, qui je vous le rappelle, quittera ses fonctions au mois d'octobre 2020. Le poste sera mis au concours au début de l'année prochaine afin d'assurer une bonne transition.

Pont roulant : La réception en eau de l'ouvrage a été effectuée avec l'entreprise Roshard. Une garantie a été acceptée jusqu'en mai 2021. Il reste encore quelques travaux accessoires à terminer (électricité – serrurerie) avant de pouvoir établir le décompte final. Il ne devrait pas y avoir de dépassement sur le budget voté au départ, qui s'élevait à CHF 789'000.--.

Micropolluants : Je vous en ai déjà parlé souvent, mais il s'agit d'un dossier assez important pour vous communiquer l'évolution des travaux. Le gros œuvre s'est terminé à fin août avec l'entreprise Parietti Gindrat. On peut relever l'excellent travail effectué pour ces infrastructures très particulières. La réception de l'ouvrage a été effectuée au mois d'octobre. Les travaux de second œuvre ont débuté après les vacances. Une grande partie de ceux-ci devraient être terminés en fin de cette année, voire début 2020. Ensuite de cela, des tests à sec seront organisés au printemps pour une mise en service avant les vacances d'été 2020. Le planning sera donc tenu, afin d'obtenir un décompte final avant septembre 2020, ce qui permettra de ne plus payer la taxe sur les micropolluants dès 2021. Une séance de chantier a lieu toutes les semaines.

Pour l'instant, il n'y a pas eu de surprises au niveau des devis qui sont tenus, même inférieurs aux prévisions pour certains domaines. Je vous rappelle que le montant devisé s'élevait à CHF 4, 7 millions avec une charge finale pour le SEPE de CHF 895'000.--.

Nous fournissons une fois par année les factures au canton et à la confédération pour obtenir des avances sur les subventions.

Une séance avec l'entreprise FLASA à Alle a été organisée pour présenter le concept de surveillance de l'ozonation établi par l'OFEV. Un suivi analytique des concentrations de bromures en sortie de step devra être mis en place d'ici la fin de l'année.

Une inauguration sera prévue pour votre assemblée et les instances concernées au printemps prochain. Une porte ouverte sera organisée également pour la population.

Travaux de la patinoire : Nous suivons attentivement les travaux de la patinoire en ce qui concerne le domaine de l'épuration.

Charte : La commission du SEPE a signé la charte pour le respect des conventions collectives du secteur principal de la construction et la lutte contre le travail au noir des chantiers jurassiens.

Collaboration : Une aide de nos exploitants, moyennant finance, a été acceptée par la commission du SEPE pour une collaboration à la Step de Montignez, suite à un changement de son personnel.

Distillerie : Une discussion est en cours avec le nouveau propriétaire de la distillerie de Porrentruy pour l'établissement d'un contrat correspondant à la situation actuelle par rapport aux conduites de biogaz, tout en tenant compte des investissements futurs à la Step dans la négociation.

Mesures de débit

Plusieurs débitmètres électromagnétiques sur les conduites de refoulement des pompes des boues en retour et sur la conduite des flottants et la conduite de refoulement des boues en excès ont été installées ou remplacées, afin que la biologie puisse être correctement gérée. Le montant d'environ CHF 16'000.-- était prévu dans le cadre des budgets 2019.

Budget 2020

Le SEPE, doit comme les communes jurassiennes, établir le budget 2020 selon les nouvelles normes MCH2 qui donne beaucoup de fil à retordre avec toutefois quelques allègements pour les syndicats. Le nouveau système diffère de celui du MCH1 que l'on connaît et de nombreuses modifications y ont été apportées. Il est très vraisemblable que la mouture 2020 qui vous sera présentée subisse encore des améliorations au fur et à mesure des années et que l'on retrouve des petites différences entre le budget et les comptes le temps de bien maîtriser le nouveau plan comptable. Vous aurez l'occasion d'en prendre connaissance lors du point no 6.

Règlement du statut du personnel

Il a été approuvé par le délégué aux affaires communales en date du 11 juillet dernier. La commission a décidé de son entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Avenir du SEPE

La commission a discuté de la réactivation du dossier SEPE +, suite à une intervention lors de la dernière assemblée à Fontenais. Pour l'instant, la commission ne souhaite pas remettre sur l'ouvrage ce dossier qui avait déjà pris beaucoup d'énergie aux membres de la commission spéciale. Elle préfère attendre la mise en application de la nouvelle loi sur la gestion de l'eau par les communes qui connaîtront à ce moment-là des chiffres concrets avant de relancer le dossier.

Par contre, une réflexion sera proposée aux communes afin de voir s'il y a possibilité d'alléger la structure actuelle qui paraît assez lourde au niveau de l'assemblée des délégués. En fonction des réponses qui seront récoltées, les statuts du SEPE devraient être modifiés.

Ritune :

La commission a décidé d'acheter un module informatique afin de pouvoir procéder à des contrôles de points de mesure nécessaires au bon fonctionnement de la step et notamment par rapport aux micropolluants. Il permettra de collecter des données informatiques au moyen de tableaux et de graphiques. Le prix proposé a été négocié comme cela avait été communiqué lors de la dernière assemblée.

Modernisation de la step :

Deux mandats ont été attribués au bureau d'ingénieurs RWB, soit le premier pour le remplacement du système d'aération des deux bassins, dont le résultat et le financement des travaux vous seront présentés par M. Jonas Margot lors du point 7 et le deuxième pour l'inventaire des ouvrages et des équipements de la step, afin de calculer les montants exacts pour le maintien de la valeur.

Il y aura également lieu par la suite de traiter le dossier concernant le diagnostic et les mesures d'assainissements, afin d'effectuer une planification financière pour les années à venir.

D'ailleurs, si le SEPE doit se mettre aux normes. Il est bon de rappeler aux communes que les modifications de la loi sur la gestion de l'eau sont entrées en vigueur et que de nombreux travaux au niveau des canalisations communales devraient être effectués selon le PGEE, afin d'améliorer le bon fonctionnement de la Step. En effet, même si dans l'ensemble, les analyses effectuées régulièrement par le canton montrent un bon fonctionnement, il est relevé à chaque fois que les charges hydrauliques sont élevées dues à la présence d'eaux claires parasites de l'ordre de 63 à 66 %.

Travaux futurs :

Je ne vous apprendrai rien et ce ne sera pas une surprise si je vous parle de futurs travaux au niveau de la step puisqu'à chaque assemblée depuis quelques années je vous en remets une couche.

Vous le savez, effectivement, la step a passé 30 ans et plusieurs pièces maîtresses montrent un signe évident de fatigue. Il faut également savoir que nous ne retrouvons plus certaines pièces de rechange sur le marché. De nouvelles technologies ont été mises au point et nous devons également tenir compte des législations fédérales et cantonales dans le domaine, comme c'est le cas pour les micropolluants. Il faut relever que nous avons eu la chance d'avoir des exploitants qui ont pu jusqu'à ce jour effectuer des réparations et procéder à un entretien régulier.

Depuis quelques années, la commission s'est penchée sur le problème du financement de ces futures réfections et a prévu une somme d'environ CHF 200'000.--, dans le cadre du budget, afin de se mettre peu à peu en ordre avec la notion du maintien de la valeur. Nous avons pu, grâce à cela, payer les nouveaux ponts roulants sans emprunt. Ce soir, nous vous demanderons également de voter un crédit de CHF 987'000.-- pour le système d'aération de boues. Une première estimation annonçait une somme moins élevée. Là aussi, nous n'aurons pas en principe besoin d'emprunter ce montant puisque nous aurons cette somme à disposition en fin d'année prochaine. Ce point sera présenté tout à l'heure par le bureau d'ingénieurs en charge du dossier.

Malheureusement, les surprises ne sont pas terminées. En effet, lors de la mise en œuvre du dossier (établissement de l'inventaire et de l'état des ouvrages et des équipements), il a été constaté que d'autres travaux seront nécessaires dans un avenir très proche, notamment par rapport à une fuite constatée dans le système d'échange de chaleur pour les boues. L'ensemble du système devra être changé, du fait qu'il n'est plus adapté aux besoins de la step. Le montant concernant l'avant-projet, soit CHF 173'000.-- vous sera présenté lors du point 7.

La réhabilitation du gazomètre devra être aussi effectuée, la membrane n'étant plus étanche. L'équipement est attaqué et il est donc nécessaire de sécuriser l'installation. Le montant est prévu dans les investissements 2020 pour un montant de CHF 36'500.--. Il en est de même pour le remplacement du transformateur et des cellules pour un montant de CHF 65'000.--. Ces travaux vous seront expliqués également aux points no 7 par le président de la sous-commission d'exploitation M. Michel Rotunno. Tous les montants précités devraient pouvoir être payés par l'administration courante en fonction de l'argent mis de côté pour le maintien de la valeur. Toutefois, nous vous demanderons dans le cadre de la votation de ces crédits de donner les compétences à la commission pour emprunter une partie de cette somme au cas où il y aurait un manque de liquidité entretemps et éviter ainsi de refaire voter votre assemblée une deuxième fois sur le même sujet.

Par contre, par rapport au dossier concernant le traitement des boues, il faut s'attendre à une somme importante lors des travaux. Le montant devra cette fois-ci être emprunté, du fait que les ressources financières seront épuisées. Il n'y aura pas non plus de subvention pour cette rénovation.

Il s'agira d'un effort supplémentaire, mais il ne faut pas non plus dramatiser, puisque la dette actuelle n'est pas catastrophique pour notre syndicat et cette nouvelle charge ne devrait pas trop péjorer les finances de nos communes si les taux d'intérêts restent stables d'ici là.

Remerciements :

Je tiens ici à remercier sincèrement les membres de la commission, la secrétaire et le caissier pour le travail accompli. Je remercie bien entendu les délégués pour leur compréhension et leur collaboration dans le traitement des dossiers. J'y associe bien entendu vos communes, les organes du canton et de la confédération pour leur soutien ainsi que leurs aides financières, les bureaux d'ingénieurs et les entreprises avec lesquelles nous avons des contacts réguliers pour la surveillance ou l'exécution des travaux. Un merci tout particulier à nos exploitants pour le travail conséquent qu'ils ont fourni depuis ces deux dernières années par rapport aux chantiers en cours.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, au nom du SEPE et en mon nom personnel, de très belles fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour une année 2020 durant laquelle, j'espère, se réaliseront vos rêves les plus fous.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous remercie de votre attention.

Gilles Villard, président du SEPE

Aucune question n'est posée sur ce rapport.

6. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2020

M. Didier Nicoulin donne la parole à M. Jean-Denis Voisard, caissier, qui présente le budget de fonctionnement 2020, présenté pour la première fois selon les normes MCH2.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cela fait plusieurs années que l'on parle de la nouvelle comptabilité publique ou MCH2 et bien nous y sommes. Vous avez reçu la première version du budget sous la nouvelle dénomination. Ce fut un travail très astreignant et minutieux avec notre partenaire informatique Data Consulting. Grâce à leur savoir-faire et leur compréhension de nos spécificités nous avons pu effectuer l'implémentation puis la conversion de notre comptabilité de MCH1 à MCH2 dans des temps records. Ensuite il a fallu vérifier les reports des soldes pour les exercices 2016 à 2019. Le nouveau système implique l'ouverture de nouveaux comptes mais aussi de scinder un compte en plusieurs. Exemple pour les assurances, dans le MCH1 nous avons un compte assurances dans le MCH2 vous trouverez 5 comptes.

Le bilan sera définitivement établi dans le courant de l'exercice 2020 au fur et à mesure de la comptabilisation des écritures. Il nous reste un grand travail à fournir en sous-commission d'exploitation afin d'essayer d'établir une comptabilité en phase avec l'exploitation actuelle de notre step. Des modifications pourront être apportées au niveau de la structure de la comptabilité mais les chiffres proposés dans le cadre du budget de ce soir seront respectés. Nous allons essayer de regrouper les comptes en tenant compte des spécificités de la step : Traitement des boues, gestion de la step, traitement des micropolluants, etc ...

Pour l'élaboration de ce budget nous avons, bien entendu, tenu compte du nouveau Décret sur l'administration financière des communes entré en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

Compte de fonctionnement - 1'685'920 francs de charges et produits en tenant compte d'un excédent de produits de 13'297 francs.

Compte de fonctionnement

Les charges de personnel (Comptes 7206.30000.00 à 7206.30909.00) en tenant compte des membres de la commission, du personnel administratif et d'exploitation diminuées des retenues sur salaires (7206.42606.03 - 7206.42609.00) sont inférieures de 0.63% par rapport au budget 2019 en faisant abstraction du montant de 27'104 francs payé pour le refinancement de la CPJU en 2019. Cette diminution provient également du fait qu'en 2019 nous avons prévu un montant pour la mise en route de la comptabilité MCH2.

Concernant les charges du personnel d'exploitation comprenant 4 employés à 100% nous avons prévu le versement d'une annuité supplémentaire. Les allocations familiales et de formation seront augmentées de 25 francs par mois par bénéficiaire. Les cotisations aux allocations seront-elles diminuées et passeront d'un taux de 2,80% à 2,65% de la masse

salariale déclarée. Au niveau de la SUVA, de l'assurance accident, nous avons eu un contrôle au printemps de cette année et avons effectué une reclassification qui aboutit à une diminution des primes pour les accidents professionnels et une légère augmentation des primes pour les accidents non-professionnels. Suite au contrat conclu avec la CSS pour la couverture des primes d'indemnité journalière maladie nous avons pu bénéficier d'un montant inférieur à celui prévu dans le cadre du budget 2019.

Tous les comptes comprenant la nature 31'000 de 7206.31011.00 à 7206.31701.00 concernent la gestion technique des infrastructures. C'est cette section-là qui subira certainement des modifications en cours de comptabilisation car nous allons essayer de regrouper les comptes selon leur spécificité : Gestion des boues, gestion de la step, gestion des micropolluants, gestion du réseau intercommunal, etc... Cette nouvelle manière de faire demandera des adaptations au niveau de la gestion d'exploitation mais également avec nos partenaires pour l'harmonisation des factures.

Les montants relatifs au matériel de bureau ainsi que le matériel de nettoyage sont identiques à ceux de 2019. Une légère diminution des coûts pour la déphosphatation est à signaler. Par contre nous avons une forte augmentation des produits flocculents. Ceci suite à une augmentation des prix mais également parce que nous avons été obligés de changer de produit et d'en utiliser plus.

Suite à la mise en route des infrastructures liées aux traitement des micropolluants, nous avons calculé les charges sur 9 mois. Il s'agit des montants suivants :

7206.31011.04 20'000 francs pour l'achat d'oxygène liquide

7206.31204.01 16'000 francs de frais d'électricité

7206.31301.03 32'000 francs de frais d'analyses par le laboratoire spécialisé Envilab

7206.31320.01 15'000 francs d'honoraires pour des prestations destinées à optimiser le processus

7206.31435.07 10'000 francs de frais de maintenance des installations.

Sous 7206.31111.00 nous proposons l'achat d'un souffleur pour les travaux extérieurs et d'une balayeuse pour le nettoyage des serres de séchage des boues, et sous 7206.31114.00 divers frais d'outillage et pièces de rechange pour pompe hidrostal. Les comptes suivants n'apportent pas de commentaire particulier car les montants sont sensiblement les mêmes que les années précédentes. Sous 7206.31203.01 les prestations pour évacuation des boues sont en diminution selon les montants de 2018 et 2019. Les primes d'assurances ont été ventilées selon les explications données dans mon commentaire initial. Un montant de 5'000 francs est prévu sous 7206.31435.04 pour divers travaux de maintenance sur les nouvelles installations de pompes de relevage. Sous 7206.31435.05 sont prévus des honoraires pour la maintenance et des frais pour le remplacement des sondes de 2G en 3G. Un montant de 10'000 francs est prévu pour des travaux de maintenance sur les installations d'automatisation et la reprise du pont primaire et du désableur pour la supervision. Sous 7206.31439.00 1'500 francs sont prévus pour des travaux réalisés par le personnel de la step dans d'autres steps. Ces frais sont refacturés et vous trouverez la concordance sous 7206.42609.04. Pour des raisons de visibilité comptable nous avons créé un compte pour la facturation des travaux de maintenance sur les

installations de biogaz de la distillerie. Ceux-ci sont également refacturés sous 7206.42609.03. Les frais d'entretien et de réparation des installations de chauffage sont en diminution car en 2019 nous avons les frais de révision de la citerne. Le remplacement d'une pompe doseuse pour le chlorosulfate de fer et une sonde PH explique l'augmentation du montant sous 7206.31515.02. Sous 7206.31515.03 l'augmentation provient de l'achat d'un bol conique et de pièces de rechange. Un montant de 3'500 francs est prévu sous 7206.31435.05 pour le remplacement d'une pompe sur le tonneau servant au transport des boues. Au niveau des véhicules nous avons scindé le compte en trois : Un pour les assurances, un pour les diverses taxes et vignettes et l'autre pour le carburant et l'entretien. Sous amortissements planifiés nous trouvons l'amortissement des installations des serres de séchage des boues. Pour l'exercice 2021 il faudra ouvrir les comptes relatifs aux dépréciations des investissements réalisés en 2020 selon les taux définis par le nouveau Décret sur l'administration financière des communes. Concernant la dette pour les micropolluants un décompte d'environ 1'873'000 francs a été établi pour 2019 ce qui devrait nous rapporter 1'592'000 francs de subventions fédérales et cantonales. Nous avons tenu compte de ces éléments pour calculer les intérêts sur emprunts pour 2020.

Concernant le maintien de la valeur, nous avons prévu le même montant que les années précédentes, soit au total 276'200 francs car nous ne sommes pas encore en mesure d'effectuer le calcul définitif. Il faudra attendre les divers décomptes des travaux en cours. Par contre nous avons prévu de répartir le montant de 276'200 sur 3 comptes : 91'700 francs pour le réseau général, 34'400 francs pour les ouvrages spéciaux, 150'100 francs pour la step. Cette répartition est faite sur la base du PGEE ainsi que sur les calculs effectués pour le SEPE+.

Pour la dernière fois un montant est prévu au titre de la taxe de 9 francs par habitant raccordé pour les micropolluants. En effet nous ferons tout pour respecter la décision de la Confédération qui dit que si le décompte final des travaux est déposé avant le 30 septembre 2020 il n'y aura pas de taxe pour 2021.

Au niveau des recettes plusieurs montants sont repris des exercices précédents mais nous trouvons également de nouvelles recettes :

7206.42404.00 pour la facturation du traitement des boues à la step de Le Noirmont.

7206.42404.03 pour la facturation de la taxe relative aux vidanges des WC mobiles

7206.42606.02 pour la facturation des travaux de curage des autres steps

La facturation aux communes est identique aux dernières années. Pour 2021 cette facturation sera revue en fonction de la suppression de la taxe sur les micropolluants ainsi que sur le montant défini dans le cadre du maintien de la valeur des installations. Les retenues salariales sont calculées sur la base des salaires versés. Nous avons séparé les primes pour assurance accident et les primes pour indemnités journalière maladie. D'autres comptes ont été créés en corrélation avec les comptes de charges pour la facturation de prestations payées par la step.

Dans le cadre du MCH2 les dépenses dès 20'000 francs doivent être inscrites sous les investissements. Dans le cadre du fonctionnement nous avons prévu pour 60'400 francs de travaux qui peuvent être considérés comme investissements mais inférieur à 20'000 francs par objet. Ces travaux seront prélevés sur la provision pour maintien de la valeur.

J'aimerais remercier les nombreuses personnes qui m'ont aidé à boucler ce budget et particulièrement Stéphane qui a fait un excellent travail qui m'a permis de pouvoir transférer les anciens comptes sur les nouveaux sans perdre aucune écriture.

Merci pour votre attention.

Aucune question n'est posée sur le budget.

- **Le budget de fonctionnement 2020 est accepté à l'unanimité à main levée.**

7. Prendre connaissance, voter le budget d'investissement 2020 et donner les compétences à la commission du SEPE pour se procurer les fonds nécessaires

a) Echange des coussins à gaz du gazomètre CHF 36'500.- TTC

M. Michel Rotunno précise que cette installation a 32 ans. Du gaz est fabriqué avec les boues et est stocké dans des coussins. Ces derniers sont devenus poreux et doivent être remplacés.

- **L'investissement de CHF 36'500.- TTC est accepté à l'unanimité à main levée.**

b) Remplacement du transformateur et des cellules CHF 65'000.- TTC

M. Michel Rotunno rappelle que le transformateur est âgé de 35 ans. L'actuel a une puissance de 630 Kw/h. Le nouveau aura une puissance de 1'000 Kw/h. Le futur contrat d'entretien portera sur le même montant que celui que nous avons actuellement.

- **L'investissement de CHF 65'000.- TTC est accepté à l'unanimité à main levée.**

c) Renouvellement de l'aération CHF 987'000.- TTC

M. Jonas Margot de RWB présente le projet de renouvellement de l'aération. L'aération actuelle est sous-dimensionnée. Les soufflantes ont également plus de 30 ans. L'idée est de renouveler cette installation le plus rapidement possible pour éviter une panne.

M. Yanick Matthey demande si la possibilité d'une récupération de chaleur a été étudiée. M. Jonas Margot lui répond que la récupération pourrait être possible pour le chauffage des locaux se situant à côté des soufflantes.

M. Fabien Zürcher estime que l'économie d'énergie doit être calculée sur des pompes neuves. Avec le temps, l'économie pourra être moindre en raison de la chute de rendement. M. Jonas Margot répond que les calculs tiennent compte de cette diminution de rendement.

- **L'investissement de CHF 987'000.- TTC est accepté à l'unanimité à main levée, et compétence est donnée à la commission pour se procurer les fonds nécessaires.**

d) Traitement des boues CHF 173'000.- TTC

M. Jonas Margot de RWB présente le projet de remise en état du traitement des boues. Il est important et urgent de remplacer ces installations, pour des questions de sécurité et parce que des fuites ont été constatées sur ces équipements.

Les honoraires ont été calculés pour le crédit d'étude jusqu'à l'appel d'offres.

- **L'investissement de CHF 173'000.- TTC est accepté à l'unanimité à main levée, et compétence est donnée à la commission pour se procurer les fonds nécessaires.**

8. Divers

M. Ernest Gerber demande dans quelle mesure il sera possible de réduire les prix s'il s'agit de prix SIA. M. Margot répond que les calculs sont faits sur les prix SIA, mais ne sont pas des prix SIA.

Mme Valérie Bourquard Voisard demande quel est le niveau des eaux claires parasites. M. Gilles Villard lui répond que la norme est de 30 %, et que nous situons à 60 %, ce qui est beaucoup trop élevé. Le PGEE a prévu des améliorations et le SEPE espère que les communes pourront l'aider à diminuer ce pourcentage.

M. Ernest Gerber demande si les eaux de ruissellement arrivent à la step. M. Stéphane Crelier répond que ce n'est pas systématique. Dans certaines communes tout va à l'égout, et dans d'autres ce n'est pas le cas.

M. Stéphane Babey, Maire de Alle, salue les délégués au nom des autorités communales. Il tient à les remercier, eux qui font montre de leur intérêt pour la chose publique à l'heure où il est difficile de trouver des bonnes volontés. Ils sont une « courroie de transmission » qui permet de faire connaître les dossiers dans les conseils communaux. Il rappelle que le mandat du SEPE est de rendre les eaux usées les plus propres possible.

Au 30 septembre, la commune de Alle compte 1889 habitants. Le budget s'élève à 6,5 Mio de francs.

Il y a un grand problème de perte d'eau sur le réseau, depuis quelques années un important effort a été fourni pour faire baisser cette perte de 35 % à 17 %.

En ce qui concerne les taxes, la taxe compteur est supprimée, la taxe de base sur l'eau usée est de CHF 100.-. CHF 100.- sont également demandés pour l'eau potable. Pour une famille de 4 personnes qui consomme 150 m³ annuellement, cela représente une facture d'environ CHF 800.-, ce qui n'est pas négligeable.

Alle compte également 1000 emplois, 170 unités commerciales, 12 agriculteurs. Sa superficie totale est de 1000 ha, dont 300 ha de forêts, qui malheureusement se meurent.

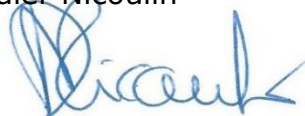
M. Didier Nicoulin, Président, remercie les délégués de leur présence.

La séance est levée à 20h05.

Un apéritif est offert par la Commune de Alle.

Courtedoux, le 4 décembre 2019

Le président :
Didier Nicoulin



La secrétaire
M.-F. Maître

